



Syntec coefficient 210 / rôle tuteur

Par **asap132**, le **23/02/2022 à 20:17**

Bonsoir,rrnJ'ai depuis plusieurs années un coefficient hiérarchique de 170 (position 3.1 convention Syntec) et assure depuis le rôle de tuteur.rnLes tâches confiées aux alternants dont j'ai la charge, sont les tâches des projets dont j'ai la responsabilité.rnrnEn d'autres termes, l'équipe dont j'ai la charge depuis plusieurs années est systématiquement constituée d'alternants.rnrnLa définition du coefficient 210 stipule en résumé qu'un cadre doit assurer l'encadrement de subordonnés "sur des collaborateurs et cadres de toute nature".rnrnMa question est simple, suis-je, comme je le pense, dans ce cas ? C'est à dire, ai-je droit au coefficient 210 ?rnrnD'avance merci.